



SOLIDAIRES 06

BULLETIN N° 6 PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DE LA DGFIP

DEMANDE D'AUDIENCE A MONSIEUR JEAN MARC VALES Délégué du Directeur Général des Finances Publiques

Objet : Demande d'audience

Nice le 6 novembre 2014

Monsieur le Délégué du Directeur Général,

Nous attirons votre attention sur les conditions de travail dans le département des Alpes Maritimes, en particulier sur les problèmes de sécurité .

Les relations avec les usagers sont de plus en plus tendues . Cela se traduit par la multiplication des agressions verbales et physiques . Ainsi pour n'en citer que quelques unes : il y a quelques jours un usager a tenté de s'immoler par le feu après s'être aspergé d'essence sur le site de la trésorerie HLM Cote d'Azur Habitat . Le 31/10 deux agressions physiques se sont produites au CFP de Nice Cadeï : la première, le matin entre deux contribuables qui a nécessité l'intervention de l'équipe de gestion pour les séparer et désamorcer le litige, la deuxième à 15H30 entre une contribuable et deux agents du SIP de Nice collines. Ces deux dernières ont été insultées et plaquées contre le mur du box de réception. Les fiches de signalement et les articles 40 explosent . Les agents des finances publiques sont particulièrement inquiets et révoltés d'être la cible de ces actes inqualifiables et intolérables.

Ces risques sont encore aggravés par «l'expérimentation » en cours concernant les horaires d'ouverture au public, mise en place au 1er septembre 2014 sur le site de Nice Cadeï. Celle ci a consisté en une réduction de la plage d'ouverture au public. Elle impose à tous les agents, pourtant en horaires variables, une pause méridienne subie d'une heure seulement.

Elle a généré les problèmes suivants :

- Allongement des files d'attente : Ainsi le 28/10, à 9h30 , 300 personnes attendaient l'ouverture du site de Cadeï, deuxième site de France en matière de réception du public.
- Errance de personnes dans le bâtiment hors de la zone d'accueil et en dehors des heures de réception, au détriment de la sécurité.

Solidaires Finances Publiques avait exposé ses craintes et voté contre cette expérimentation jugée dangereuse et sans fondement, aussi bien dans les instances dédiées que lors des simulacres de réunions organisées en groupe restreint.

Aujourd'hui le constat est affligeant, une expérimentation, qui se borne à évaluer le flux de l'accueil physique sans étude des transferts de charges vers les services de gestion, ne peut perdurer .

De la même manière, Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant sur l'application de la circulaire du 22/10/2014 relative aux horaires d'ouverture de l'accueil physique (guichet) des structures locales accueillant du public et sa compatibilité avec le régime actuel des horaires variables.

A ce contexte délétère, se rajoute l'effet ciseau implacable résultant, d'une part, de l'explosion de la charge de travail et d'autre part, de la baisse des moyens humains et matériels. Dans le département, quatre vingt dix neuf postes sont actuellement vacants pour les cadre B et C.

Sans compter les effets néfastes et destructeurs prévisibles pour la DDFIP 06, de la déclinaison au plan local des suppressions d'emplois annoncées pour 2015 , et de la redescende des plans d'action dans le cadre de la démarche stratégique, sur laquelle au demeurant, nous n'avons eu aucune communication, ni information.

Le dialogue social avec la direction est quasi inexistant : deux CTL et deux CHS-CT seulement, en 2014.

Défenseur du service public et des agents
Solidaires Finances Publiques tire la sonnette d'alarme.

Nous avons d'ores et déjà demandé une audience auprès de :

M. le Préfet des Alpes Maritimes, au sujet de la sécurité des sites, des agents, des usagers.

M. le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, et,
M. le Député maire de Nice président de la métropole Nice cote d'Azur, et vice Président des maires de France, sur les sujets suivants : le maintien du maillage territorial, le service public local. Et les conséquences de la mise en place de la démarche stratégique.

Nous sommes très inquiets sur la disparition de certaines trésoreries (pour exemple fermeture de le trésorerie de Tende une semaine faute de moyens) et services, ainsi que la fusion SIP/ CDIF qui vont engendrer des problèmes de gestion fiscale et de comptabilité publique inéluctables (SPL, TH, TF, CFE...). Nous développerons les sujets lors de nos audiences.

Le DDFIP n'assurant pas la sécurité des personnes et des biens, nous vous demandons une audience dans les plus brefs délais pour apporter des solutions aux problématiques du département .

Je vous prie de croire , Monsieur le Délégué du Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal Mandine
Secrétaire Départemental

Dernière minute...

Le 7 novembre, Solidaires Finances Publiques à saisie le Directeur Départemental
Président du CHS-CT
Pour l'ouverture d'un droit d'alerte sur les faits expliqué ci-dessus
Un CHS-CT exceptionnel doit être convoqué dans les 48 H

**MANQUE D EFFECTIFS,
POSTES NON POURVUS,
REGLES DE GESTION
INAPPROPRIES
LA SITUATION NE
FAIT QUE
S'AGGRAVER**

Lors des différentes visites de sites que nous avons effectuées, nous avons entendu partout le même leitmotiv : trop de travail pour des effectifs se réduisant en peau de chagrin. Le nombre important d'emplois non pourvus dans le département (près de 100 emplois) alors même que la direction a subi d'importantes suppressions ces dernières années, certains services complètement désertés, nous amènent encore une fois à tirer la sonnette d'alarme, avant que les 2000 suppressions d'emplois annoncées nationalement trouvent leurs déclinaisons dans le 06,

Comment pouvons nous encore fonctionner dans des conditions acceptables dès lors que la masse de travail sur les épaules des collègues est de plus en plus conséquente. Et que dire des services isolés qui par manque de personnel sont amenés à fermer certains jours.

Nous dénonçons avec fermeté les règles de gestion et d'affectation à la RAN qui ont conduit plusieurs services à se retrouver quasiment dépourvus d'agents lors des mouvements de mutation.

Comment sont affectés les personnels des finances publiques

Les agents des finances publiques : ils peuvent solliciter dans un même mouvement national une affectation pour une direction (départementale, régionale ou spécialisée) une résidence d'affectation nationale et une mission structure. Ainsi peuvent demander une mutation nationale les agents souhaitant :

- changer de mission/structure à l'intérieur d'une même RAN ou non
- changer de RAN
- changer de département ou de direction

50 % des apports sur un département sont réservés aux mutations prioritaires.

Localement les agents demandent à être affectés sur des postes correspondant à leur affectation nationale :

Exemples : affectation fiscalité :

SIP/CDIF/FI/SIE/AMENDES/PRS/SIE/ICE/BCR/HYPOTHEQUES/DIRECTION

affectation gestion comptes publics : TRESORERIE MIXTE/TRESORERIE

SPL/TRESORERIE GESTION HOSPITALIERE/TRESORERIE GESTION

OPHLM/PAIERIE DEPARTEMENTALE/PAIERIE REGIONALE/DIRECTION

Les contrôleurs : ils peuvent solliciter dans un même mouvement national une affectation pour une direction (départementale, régionale ou spécialisée) une résidence d'affectation nationale et une mission structure. Ainsi peuvent demander une mutation nationale les contrôleurs souhaitant

- changer de mission/structure à l'intérieur d'une même RAN ou non
- changer de RAN
- changer de département ou de direction

50 % des apports sur un département sont réservés aux mutations prioritaires.

Localement les contrôleurs demandent à être affectés sur des postes correspondant à leur affectation nationale :

Exemples : affectation fiscalité personnelle assiette : SIP/CDIF/FI fiscalité personnelle recouvrement : trésorerie amendes/SIP

Les IFIP : ils peuvent solliciter dans un même mouvement national, une affectation pour un département (direction départementale, régionale, nationale ou spécialisée) une zone géographique au sein de ce dernier (résidence d'affectation nationale -RAN) et un domaine d'activité (mission/structure) sur les métiers relevant à la fois de la sphère gestion publique et/ou de la sphère fiscale. Ainsi peuvent demander une mutation nationale les inspecteurs souhaitant :

- changer de mission/structure à l'intérieur d'une même RAN ou non
- changer de RAN
- changer de département ou de direction

De même les comptables qui souhaitent une mobilité, y compris pour un autre poste comptable dans la même RAN, ont la possibilité de déposer une demande de mutation nationale 50 % des apports sur un département sont réservés aux mutations prioritaires. Localement les IFIP demandent à être affectés sur des postes correspondant à leur affectation nationale :

Exemples :

affectation gestion fiscale SIP/PRS/SIE/TRESORERIE AMENDES

affectation gestion des compte publics TRESORERIE MIXTE/TRESORERIE

SPL/TRESORERIE GESTION HOSPITALIERE/TRESORERIE GESTION

OPHLM/PAIERIES DEPARTEMENTALES/PAIERIES REGIONALES

affectation chef de poste comptable : pas de déclinaison dans le mouvement local.

Les conséquences de ce mode d'affectation

Les collègues quel que soit leur grade ont la crainte de la RAN d'affectation. En effet, pour les collègues affectés dans la gestion des comptes publics et qui seraient affectés sur la RAN Nice, ils pourraient être affectés sur un service à Nice mais aussi sur les trésoreries de Puget Théniers, Saint Sauveur de Tinée, Contes, l'Escarène.

Solidaires Finances publiques exige la prise en compte, dès le mouvement général, des vacances de postes connues et avérées sans date butoir. Nous revendiquons pour les agents de tous les cadres, une affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes, à savoir sur la direction, la commune et non la RAN, à la mission/structure (redéfinie pour coller aux différents métiers de la DGFIP). Ces affectations doivent être prononcées après avis des CAP nationales et en fonction de l'ancienneté administrative.



Localement nous veillons et veillerons à ce que les règles nationales soient déclinées selon un cadrage national précis et concerté qui ne laisse pas de place à l'arbitraire local.

Le système des RAN a pour conséquence de désorganiser les services et de ne pas permettre aux collègues de demander avec précision leur résidence d'affectation. Un collègue pourrait désirer la résidence Saint sauveur de Tinée et non pas celle de l'Escarène.

Les groupes de travail nationaux des 1er et 14 Octobre n'ont pas permis d'avancer dans ce domaine la direction générale renie les engagements pris lors du GT de synthèse de 2011. La situation critique des effectifs est prétexte à toutes les déréglementations au détriment des droits et garanties des agents.

Inspecteurs « encadrants » des Alpes Maritimes : Attention DANGER ! ! !

La lettre de mission (ou la mise en demeure ?) aux inspecteurs encadrants

Le collège des chefs de service des Alpes Maritimes s'est tenu à Valbonne le 22 octobre 2014 devant une assemblée d'environ 120 personnes.

La présentation des points à l'ordre du jour et un compte rendu sommaire de ce séminaire des cadres est actuellement en ligne sur Ulysse 06.

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, un thème retiendra particulièrement l'attention des inspecteurs « encadrants » du département : les conclusions d'un groupe de travail sur « le positionnement des adjoints et le soutien technique » annonçant la création à très court terme (pour 2015) d'une lettre de mission à destination exclusive des inspecteurs « encadrants ».

Concrètement, cette « lettre de mission » sera rédigée par le chef de poste au moyen de fiches techniques mises à disposition par la Direction. Trois grands thèmes sont prévus : la Gestion des Ressources Humaines, la maîtrise des risques et le volet « métiers »,

Le dispositif prévu par la Direction prévoit une grande liberté et toute latitude au chef de poste qui pourra ainsi piocher dans les fiches mises à disposition par la Direction, voire au delà de ces fiches en fonction des personnes... (sic !). Enfin , il est prévu que cette lettre mission soit rendue publique (distribution / diffusion aux agents du service).

Solidaires 06 rappelle à notre Directeur que la D.G.F.I.P. a déjà mis en place une réforme de l'entretien professionnel en 2013, (soit juste l'année dernière) suite aux dispositions du décret 2010 – 888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Cette procédure rénovée vise cinq objectifs dont un très cher à notre Directeur départemental actuel « la responsabilisation » des inspecteurs « encadrants »

Solidaires Finances Publiques rappelle donc au Directeur - s'il en doutait - que les inspecteurs encadrants des Alpes Maritimes n'ont pas besoin d'une lettre de mission pour être « responsabilisés » et n'ont pas plus besoin d'une lettre de mission ou d'une lettre de rappel écrit de leurs missions et de leurs devoirs qui ferait double emploi avec l'entretien annuel d'évaluation / Notation.

Quelle pourrait être l'étape suivante de l'imagination sans borne de notre direction: **une lettre de mission déclinée pour les contrôleurs des finances publiques... voire pour les agents...**

Enfin, quel sens faut-il donner à « une lettre de mission des adjoints » dès lors que notre directeur a organisé la précarité des inspecteurs « encadrants » en multipliant les postes en ALD au dernier mouvement, fragilisant ainsi personnellement et professionnellement les inspecteurs nouvellement nommés dans le département, mais également ceux qui souhaitent rentrer dans le département ?

Solidaires Finances Publiques affirme avec force que les inspecteurs encadrants n'ont pas à supporter les conséquences absurdes de la fusion qui organise (dans le plus grand désordre) la défiliation des métiers.



Un directeur « responsable » aurait été plus inspiré de prévoir un vrai soutien technique et un véritable accompagnement de ces inspecteurs « encadrants » en organisant une vraie Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin de limiter les inspecteurs ALD, plutôt que ce jeu de chaises musicales .

Enfin , sur la forme retenue et la publication de la lettre aux agents du service, Solidaires Finances Publiques invite le Directeur Départemental des Alpes Maritimes a montrer l'exemple en publiant sa propre lettre de mission sur Ulysse 06 .

Certains Directeurs Départementaux d'autres départements l'ont fait, pourquoi pas celui des Alpes Maritimes ?

Domaines : la carte de la colère grandit !

Le nombre de départements engagés dans l'action autour de la compta patri, mais aussi pour certains dans le refus d'effectuer les expros, ou le GPP, s'accroît : **39 départements sont désormais dans l'action.**

La contestation des décisions injustes et discriminantes de la DG s'étend désormais à au moins une vingtaine de départements, et chaque jour un peu plus, le recensement étant compliqué par le positionnement isolé des Domaines.

Solidaires Finances Publiques écrit au DG pour exiger une réponse claire aux revendications des agents et déposer un préavis afin de permettre aux évaluateurs et aux agents des Domaines (ainsi que de la Redevance) de pouvoir agir en toute latitude.

La grève du 13 novembre : la grève est parfaitement légitime, les 4 syndicats représentatifs au CTR (Solidaires en tête) ont déposé un préavis couvrant cette journée afin de permettre aux agents qui voudraient exprimer leur colère selon cette modalité de pouvoir le faire.

27 départements ont d'ores et déjà confirmé leur volonté de s'inscrire dans cette journée.

Solidaires Finances Publiques appelle tous les agents des Domaines à se réunir et à décider collectivement partout où cela n'a pas encore été fait des actions à conduire rapidement pour faire aboutir leurs revendications.

La poursuite des actions : Solidaires Finances Publiques vous tiendra informés de la réponse (ou de l'absence de réponse) à notre courrier de ce jour, par l'amplification des actions sur la compta patri ou les expo et GPP, et dans la perspective d'une nouvelle journée de grève en cas de refus.

Faites nous remonter les informations concernant les AG programmées ou qui se sont tenues, ainsi que les actions engagées pour alimenter la carte de la colère !

Ci joint la Carte au 7/11/14 à 14 h

(à rajouter le département de l'Hérault - 34 en grève également le 13 novembre, ainsi que le Nord - 59, la Marne - 51, l'Essonne - 91, l'Ille et Vilaine - 35, la Vienne - 86)

VOUS TROUVEREZ SUR LE SITE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES TOUTES LES INFOS





Visites de postes et services du mois d'octobre

- 13/10 Trésorerie CH
- 13/10 SIE Paillon
- 13/10 BDV Cadeï
- 14/10 Valbonne
- 14/10 Cadeï SIP/SIE Collines, Est, extérieur, centre
- 16/10 Trésorerie Contes
- 16/10 Trésorerie l'Escarene
- 16/10 Paierie Départementale
- 17/10 SFP Grasse
- 17/10 Trésorerie de Grasse
- 17/10 SFP de Cannes
- 17/10 Trésorerie de Villefranche
- 21/10 SFP de Menton
- 21/10 Trésorerie de Menton Municipale
- 21/10 Trésorerie de Mougins
- 21/10 Trésorerie d'Antibes Municipale
- 23/10 Trésorerie de Cannes municipale
- 23/10 Trésorerie de Cannes CH

LES HMI DU MOIS DE NOVEMBRE

En présence de collègues du Bureau National
Laurent Gatier, François Xavier Ferrucci, Ophelie Wilde,
Anne Guyot Welke, Christine Miroir, Philippe Piton,
Philippe Mutschler

- LE 4 SFP DE CANNES LE MATIN ET SFP DU CANNET L'APRES MIDI
- LE 6 CADEI LE MATIN ET LA DDFIP L'APRES MIDI
- LE 13 SFP ANTIBES LE MATIN ET CAGNES SUR MER L'APRES MIDI
- LE 18 SFP DE GRASSE LE MATIN ET SFP DE MENTON L'APRES MIDI
- LE 20 SITE DE ACKERMAN LE MATIN ET SITE DE THIERS L'APRES MIDI

Venez nombreux



MEMBRES DE BUREAU

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL : Pascal MANDINE 06.02.69.54.18

SECRETAIRE ADJOINT : Danielle GROSSO 06.02.68.35.54

SECRETAIRE ADJOINT : Nicolas EZZAHI 06.02.68.35.54

TRESORIERE : Marie-Laurence POUGET 04.92.09.45.88

TRESORIERE ADJOINTE : Eliane PARENTEAU 04.83.06.86.65

Bruno FERRAND
Isabelle CARQUET
Catherine BITZER
Daniel AMSELEM
Marie Brigitte LAROBÉ
Patrick BUREAU
Madjid AGAGUENA
Alexandrine VILLARD
Radouane ABOUS

Thierry AUTRUC
Alexandre DELETTRE
Cécilia CAMAYOR
Anne GRAZIANI
Jean Luc MARROT
Matthieu CRESTA
Catherine BERTOLOTTI
Alain NIGON
Brigitte FREDE

Guy CHIQUET
Brigitte MENTEUR
Babette BIENVENUE
Nicole DELHAYE
Annie ARNAUD
Alexis IMBERT
Dominique POYAT
Thomas KALFAOUI

CORRESPONDANTS

SITES	NOMS / PRENOMS	TELEPHONE
TRESORERIES ALPES MARITIMES	MANDINE Pascal	06.71.00.03.22
ANTIBES	MARROT Jean Luc	04 92 93 77 15
ANTIBES	CORAILLIER Brigitte	04 92 93 76 99
CANNES	FERRAND Bruno	04 93 90 45 31
CAGNES SUR MER BDV	SAILHAC Frédéric	04 92 02 45 59
CAGNES-SUR-MER SIE SIP	AUTRUC Thierry	04 92 02 54 97
GRASSE CH	SAXE Jean Christophe	04 93 40 36 33
GRASSE SIP SIE	CARQUET Isabelle	04 93 40 36 54
GRASSE CDIF	BITZER Catherine	04 93 40 36 13
LE CANNET	CHALEIL Evelyne	04 92 18 76 50
MENTON MUNICIPALE	KATIA	04 93 28 71 55
MENTON	MARCUCCI Annie	04 93 28 62 66
NICE CH 3	CHARTRON Rose-Marie	04 92 09 48 06
NICE CH 2+ Accueil - Courrier	EZZAHI Nicolas	04.92.09.54.88
NICE CH 4 - CH1	EZZAHI Nicolas	04 92 09 54 88
NICE POLE ICE 1- 2 et 3	SPRENGER Michèle	04 92 09 46 41
NICE CDIF 1 et 2	GHISLAIN Marie-Thérèse	04 92 09 47 45
NICE BCR	GEORGES Michèle	04 93 16 45 58
NICE CENTRE SIP – SIE et NICE EST SIE	ROBERT Stephanie	04 83 06 87 01
NICE COLLINES SIE/ SIP- NICE OUEST SIE /	EZZAHI Nicolas	04 92 09 54 88
NICE EXTERIEUR SIE SIP	PARENTEAU Eliane	04 83 06 86 65
NICE PAILLON SIE - SIP	BUREAU Patrick	04 83 06 16 46
POLE PATRIMONIAL / DFE	PONS Danielle	04 92 09 45 71
NICE EST SIP	OLIVIER Catherine	04 83 06 89 36
BRIGADE FI	CHIQUET Guy	04 92 09 48 30
NICE DELILLE FP	MENTEUR Brigitte	04 92 17 76 72
NICE DELILLE DOMAINES	CEREZO Danielle	04 92 17 76 23
NICE DURANTE	CHERRIER Edith	04 93 16 63 87
VALBONNE	NIGON Alain	04 97 15 54 47

